

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
 DU MERCREDI 21 MARS 2018 à 18h30**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le dix-sept janvier deux mille dix-huit, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle municipale, 51 place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Monsieur Patrice BARBAULT – Madame Bernadette BLANCHARD – Madame Chrystelle GAUDIN – Madame Nathalie GIRARD – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER.

Etaient absents :

Monsieur Michel HONORE
 Madame Christine HUU (suppléée par Monsieur Patrice BARBAULT)
 Madame Christine MARC

Le Quorum est atteint.
 La secrétaire de séance est Madame Odile PICHON
 Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.
 L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS 2018-07 : Vote du Compte de gestion 2017 du comptable

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2017, tenu par le Trésorier Monsieur Serge Barel.

2°) DCS 2018-08 : Vote du compte administratif 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le Compte administratif de la Présidente, pour l'exercice 2017 :

<u>Investissement</u>	Prévus : 9 889,00	Réalisé : 9 681,97
Dépenses		Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévus : 9 889,00	Réalisé : 8 284,25
		Reste à réaliser : 0,00
<u>Fonctionnement</u>	Prévus : 509 531,00	Réalisé : 486 702,05
Dépenses		Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévus : 509 531,00	Réalisé : 516 320,94
		Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -1 397,72	Fonctionnement :	29 618,89
	Résultat global :	28 221,17

3°) DCS 2018-09 : Affectation du résultat 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 sur le budget primitif 2018 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT	29 618,89
Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 397,72
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	28 221,17
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	1 397,72

4°) DCS 2018-10 : Vote du budget primitif 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, vote le budget primitif 2018 :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépense :	520 385 €
Recette :	520 385 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépense :	14 928 €
Recette :	14 928 €

5°) DCS 2018-11 : Planification de la participation des communes membres

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de la planification des échéances de participation des communes, membres du SIAM :

Communes	5 janvier	5 avril	5 juillet	TOTAL
Ecouflant :	18 700 €	18 700 €	18 575,25 €	55 975,25 €
Le Plessis-Grammoire :	15 500 €	15 500 €	15 126,91 €	46 126,91 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	30 000 €	30 000 €	32 892,39 €	92 892,39 €
Verrières-en-Anjou :	36 800 €	36 800 €	37 401,45 €	111 001,45 €

6°) DCS 2018-12 : Modification de la grille tarifaire de l'école intercommunale d'enseignement artistique

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de modifier la grille tarifaire, pour les inscriptions 2018 :

➤ Les activités :

- Un atelier de découverte d'instruments pour les enfants à partir du CP et les débutants de tous âges
- 2 Parcours Vibra'Siam et Vibra'Siam +
- Des propositions « hors parcours » : ateliers, ensembles, orchestres ou chorale, à la carte.
- La possibilité d'un cursus avec 2 pratiques instrumentales
- L'accès à l'atelier d'expression musicale seul sans cours d'instrument
- Un accompagnement spécifique pour les groupes de Musiques Actuelles Amplifiées qui sont en passe de devenir autonome (sur projet)
- Un accompagnement spécifique pour les groupes en général, en vu de renforcer la pratique instrumentale sur quelques cours dans l'année
- Des stages ponctuels proposés dans le courant de l'année scolaire

➤ **Le droit d'inscription annuel :**

Toute inscription est soumise au règlement d'un droit d'inscription annuel (sauf pour la participation à un stage ponctuel). Ce droit d'inscription est dû par tous les élèves inscrits d'une même famille :

1^{er} élève : 20 €

Tout élève supplémentaire dans la famille : 5 €

➤ **Les catégories de tarifs :**

Tarif 1 : les familles domiciliées dans l'une des communes, membres du Syndicat,

Il est précisé que ce tarif est modulé selon le quotient familial de la famille de la manière suivante :

de 0 à 399	de 400 à 799	de 800 à 999	de 1000 à 1199	de 1200 à 1399	De 1400 à 1999	2000 et +
------------	-----------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------

Tarif 2 : Réservé aux enfants scolarisés dans l'une des communes du Syndicat

Tarif 3 : Pour les autres élèves hors des communes du Syndicat. Ils seront accueillis dans la limite des places disponibles.

Pour chaque activité, 2 catégories tarifaires sont établies (sauf pour les stages ponctuels):

- « Enfant (- de 18 ans) ou Etudiant (- de 26 ans) » / - « Adulte »

➤ **Les réductions (ne s'appliquent pas sur le droit d'inscription) :**

- à compter de la 2^e inscription dans une même famille, l'élève bénéficie d'une réduction de tarif sur sa cotisation, comme suit :

● Le 2^{ème} élève et le 3^{ème} élève : 10%

● Le 4^{ème} élève et tout élève supplémentaire : 15%.

Le plus jeune élève est considéré comme étant le 1^{er} élève de la famille.

➤ **Les modes de règlement :**

Pour les montants inférieurs à 100 €, le règlement se fait en un seul versement au moment de l'inscription.

A partir de 100 €, la cotisation est réglée soit en un seul versement en septembre, soit en plusieurs versements, comme suit :

● Règlement par prélèvement bancaire :

Les échéances peuvent être trimestrielles ou mensuelles (de 3 à 8 échéances de prélèvement) suivant le montant de la cotisation annuelle de la famille. Le montant minimum de l'échéance ne devant pas être inférieur à 20 €.

La possibilité de versements ponctuels par les moyens de paiement suivants : chèques vacances, chèques Pass Culture, chèques bancaires venant d'un Comité d'Entreprise, est laissée aux usagers qui optent pour ce mode de règlement. Il sera alors déduit des échéances restantes.

● Règlement par autres moyens de paiement (chèques bancaires, chèques vacances, chèques Pass Culture, numéraires) :

En 1 versement à l'inscription ou en 3 versements trimestriels, sur factures. Les échéances des factures sont établies au 8 novembre, 8 janvier, 8 mars. Le montant annuel doit être soldé le 30 mars au plus tard.

➤ La grille tarifaire :

Activités		TARIF 1 / tranches Quotient Familial							TARIF 2	TARIF 3
		De 0 à 399	De 400 à 799	De 800 à 999	De 1000 à 1199	De 1200 à 1399	De 1400 à 1999	2000 et +		
Les parcours										
PARCOURS Vibra'Siam (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle) Cours individuel + 1 atelier*	E	222 €	255 €	294 €	338 €	388 €	407 €	407 €	448 €	693 €
	A	279 €	321 €	369 €	424 €	487 €	511 €	511 €		869 €
PARCOURS Vibra'Siam + (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle) Cours individuel + 2 ateliers*	E	242 €	279 €	320 €	368 €	423 €	444 €	444 €	489 €	755 €
	A	299 €	344 €	395 €	454 €	522 €	548 €	548 €		932 €
supplément 3 ^{ème} pratique collective/Parcours Vibra'Siam +		30 €								
PARCOURS Vibra'Siam 2 instruments	E	333 €	383 €	440 €	505 €	581 €	610 €	610 €	671 €	1037 €
	A	418 €	2481 €	553 €	635 €	730 €	767 €	767 €		1303 €

Les pratiques collectives seules										
Atelier découverte instruments	E	75 €	86 €	99 €	114 €	131 €	138 €	144 €	151 €	193 €
Chorale	E	50 €	57 €	66 €	76 €	87 €	91 €	96 €	100 €	128 €
	A	60 €	68 €	79 €	90 €	104 €	109 €	115 €		153 €
Groupe musiques actuelles amplifiées	E	109 €	125 €	144 €	165 €	190 €	200 €	209 €	219 €	279 €
	A	117 €	134 €	154 €	177 €	204 €	214 €	225 €		300 €
Accompagnement groupe MAA sans cours	E	43 €	49 €	57 €	65 €	75 €	79 €	83 €	87 €	134 €
	A	47 €	54 €	62 €	71 €	82 €	86 €	90 €		146 €
Accompagnement groupe MAA avec 4 cours instrument (4 heures)	E	60 €	69 €	79 €	91 €	105 €	110 €	116 €	121 €	187 €
	A	64 €	74 €	85 €	97 €	112 €	118 €	123 €		200 €
Groupe (tarif par groupe) : jazz ; électro ; percussions ; musiques du monde.	E	89 €	102 €	117 €	135 €	155 €	163 €	171 €	179 €	228 €
	A	112 €	128 €	148 €	170 €	195 €	205 €	215 €		287 €
Orchestre (tarif par orchestre) : Zéphyr ; Arcophonie; Fanfare ; ensemble de guitares	E	40 €	46 €	53 €	61 €	70 €	74 €	77 €	81 €	103 €
	A	42 €	49 €	56 €	64 €	74 €	78 €	82 €		103 €
Accompagnement pratique Co. 5 cours instruments (2 heures 30)	E	29 €	33 €	38 €	44 €	50 €	53 €	55 €	58 €	89 €
	A	31 €	36 €	41 €	47 €	54 €	57 €	60 €		96 €
Accompagnement pratique Co. 10 cours instruments (5 heures)	E	57 €	66 €	76 €	87 €	100 €	105 €	110 €	116 €	179 €
	A	62 €	71 €	82 €	94 €	108 €	113 €	119 €		193 €
Atelier d'expression musicale seul	E	89 €	102 €	117 €	135 €	155 €	163 €	171 €	179 €	277 €
	A	112 €	128 €	148 €	170 €	195 €	205 €	215 €		348 €

➤ **Les stages ponctuels :**

● Plusieurs stages peuvent être proposés dans l'année scolaire. Ces stages sont gratuits pour les élèves inscrits en Parcours.

Pour les autres élèves, ces stages font l'objet des tarifs ci-dessous, suivant la durée du stage :

Catégories de participant	2 heures	½ journée	1 journée	1 journée et ½	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Elève de l'école Vibra'Siam	Gratuit*	4 €	7 €	10 €	13 €	17 €	21 €	25 €
Participant Hors école Vibra'Siam	2 €	8 €	11 €	14 €	17 €	21 €	25 €	29 €

* les stages d'une durée de 2 heures sont gratuits pour tous les élèves inscrits à l'école de musique Vibra'siam, quelle que soit l'activité.

7°) DCS 2018-13 : Tarif des photos de l'Arventure, proposées à la vente

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide de fixer les tarifs pour la vente des photos de l'Arventure :

Format de la photo	TARIF
10 x15 cm	1 €
14 x 21 cm	2 €
21 x 29	4 €

8°) DCS 2018-14: approbation du Document Unique

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve son Document Unique. Il a été soumis à l'avis du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du Centre de Gestion et a reçu un avis favorable.

INFORMATIONS DIVERSES :

● Le Budget Primitif 2018 a été voté sur la base d'une subvention du département demandée à hauteur de 61 000 €. Les élus souhaitent que dans l'exécution du budget, certaines dépenses soient modulées en fonction de la somme effectivement allouée. Notamment sur la masse salariale, au chapitre 011 sur le compte 6232 (manifestations) et au chapitre 022 sur les dépenses imprévues, le maintien d'une réserve.

● Pour faire suite à la demande de remboursement d'une famille sur une partie de la cotisation annuelle, les élus se sont prononcés en faveur du refus. Le motif de l'arrêt des cours de l'enfant étant la démotivation pour l'apprentissage, les élus ont estimé que les raisons de l'arrêt des cours ne justifient pas ce remboursement, le règlement intérieur spécifiant clairement l'engagement de paiement pour l'année entière.

Fin de séance à 20 h30

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

